

Vendredi 10 janvier 2020



— Préfet du Calvados —



Prolongation du contrat de ville 28 signataires s'engagent jusqu'en 2022

Depuis 2014, l'Etat a souhaité mettre en place les contrats de ville afin d'améliorer le cadre de vie dans les quartiers les plus fragiles. Ce premier travail mené en concertation avec les collectivités territoriales et l'ensemble des partenaires locaux arrive à terme. Une nouvelle circulaire d'Etat prévoit donc que les contrats de ville soient prolongés jusqu'en 2022.

UN PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS

Signé à l'échelle de la Communauté urbaine, le protocole d'engagements réciproques et renforcés mobilise une large communauté d'acteurs : 28 signataires étaient autour de la table ce vendredi 10 janvier afin d'acter la rénovation des termes du contrat de ville signé en octobre 2015.

LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE CAEN LA MER

Les quartiers prioritaires de Caen la mer, définis par le décret 30 décembre 2014 n°2014 -1750, sont :

- **Caen**, avec des quartiers au périmètre resserré : la Guérinière Caen-Ifs, la Grâce de Dieu-Caen-Fleury-sur-Orne, le Chemin Vert, la Pierre Heuzé et le Calvaire Saint Pierre.
- **Hérouville Saint-Clair** : le périmètre regroupe une partie du quartier des Belles Portes, du Grand Parc, du Val, de la Grande Delle, et la Haute Folie.
- **Colombelles** : le centre-ville.

Trois autres communes sont qualifiées "**territoires de veille active**" : Ifs, Fleury-sur-Orne et Saint-Germain-la-Blanche-Herbe.

QUELLES ORIENTATIONS ?

Au sein du territoire de la communauté urbaine de Caen la mer, la mobilisation des partenaires signataires vise à répondre aux objectifs stratégiques définis collectivement lors de la phase amont de préparation du contrat de ville pour décliner les **trois grandes orientations** :

LES 28 SIGNATAIRES :

- Préfet du Calvados
- Communauté urbaine Caen la mer
- Conseil Régional de Normandie
- Département du Calvados
- Hérouville Saint-Clair
- Caen
- Ifs
- Colombelles
- Saint-Germain-la-Blanche-Herbe
- Fleury-sur-Orne
- Agence Régionale de Santé
- Inspection d'académie,
- Caisse d'Allocations Familiales du Calvados
- Pôle Emploi
- Caen la mer emploi et compétences
- Caisse des dépôts et consignations, Banque des Territoires
- BPI France
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- Union pour l'Habitat Social de Normandie
- Caen la Mer Habitat
- CDC Habitat Grand Ouest
- Inolya
- Partélios Habitat
- Foyers Normands
- 3f Immobilière Basse Seine
- ICF Habitat Atlantique
- Logéo Seine-Estuaire
- Société Caennaise de Développement Immobilier

1. Développement économique, emploi, insertion.
2. Réussite éducative, parentalité et renforcement du lien social.
3. Amélioration de la qualité et du cadre de vie.

Le protocole d'engagements intègre des éléments relatifs à la gouvernance et à l'évaluation du dispositif, mais aussi le rôle des conseils citoyens qui gèrent le Fonds de Participation des Habitants et Petites Associations (FPH-PA) et participent aux travaux des instances, le suivi des dispositifs spécifiques et les projets de rénovation urbaine.

QUELQUES EXEMPLES CONCRETS

Cette ambition collective destinée à favoriser une nouvelle image et un développement positif de nos quartiers, se traduit par des actions concrètes. En voici quelques exemples.

1. Développement économique, emploi, insertion.

Faciliter le développement de l'employabilité des habitants pour leur accès à l'emploi

Le dispositif des **Correspondants Solidarité Emploi (CSE)**, piloté par l'Etat et animé par CALMEC, propose un service emploi de proximité sur les territoires prioritaires. Le dispositif se compose d'une équipe de 4 personnes, mises à disposition par 4 structures différentes : Pôle emploi, CCAS de la Ville de Caen, Ville d'Hérouville Saint-Clair et Mission Locale Caen la mer Calvados Centre.

Les 4 CSE effectuent des permanences régulières dans des structures d'accueil de proximité, que représente le réseau associatif ou institutionnel local (Pôle de vie de quartier, Pôle de cohésion sociale, centre socio-culturel CAF, ...). Ils accueillent des publics en difficultés, en marge des institutions de droit commun pour partie, et leur apportent un appui dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle. Ils les orientent vers le professionnel compétent si besoin. Ils sont au cœur des quartiers grâce à leur proximité et travaillent en partenariat avec les différents acteurs présents.

Chaque année, plus de 60% des publics reçus par un CSE sont issus d'un quartier prioritaire. Au 1^{er} semestre 2019, 803 personnes ont bénéficié de ce service, soit 11,4% de plus qu'au 1^{er} semestre 2018.

Autre exemple concret, l'action portée par la **Cravate Solidaire Caen**, association du quartier de la Grâce de Dieu à Caen qui vise à lever les barrières des demandeurs d'emploi. Tremplin en lien avec les structures partenaires (Mission Locale, Pôle Emploi, ACSEA ...), la Cravate Solidaire organise des ateliers « coup de pouce » qui vont des conseils en ressources humaines à la tenue vestimentaire appropriée.

L'année dernière, une centaine de candidats ont été accompagnés par l'association la Cravate Solidaire Caen. Parmi eux, 50% ont retrouvé le chemin de l'emploi et/ou une formation ou un stage en entreprise. L'association a participé au prix de l'Economie Sociale et Solidaire dans la catégorie « Egalité Femmes-Hommes » et l'a remporté.

Permettre aux habitants des quartiers de bénéficier d'emplois de proximité.

Depuis fin 2016, l'habilitation du territoire de Colombelles à l'**expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)** et la création de l'entreprise à but d'emploi (EBE) ATIPIIC ont permis la création de 71 emplois à durée indéterminée pour d'anciens chômeurs de longue durée.

Parallèlement, la dynamique de remobilisation a permis le retour à l'emploi ou à la formation de presque 80 demandeurs d'emploi. La création de l'entreprise à but d'emplois ATIPIIC a permis, dans le cadre d'un partenariat territorial, le maintien et le développement d'activités et de services de proximité : quincaillerie « la Boîte à idées », service de transport solidaire, ... L'animation du consensus territorial autour de l'expérimentation permettra le développement de nouvelles activités utiles au territoire.

2. Réussite éducative, parentalité et renforcement du lien social.

Renforcer l'attractivité des politiques éducatives sur les quartiers prioritaires.

La Caisse d'allocations familiales soutient le financement des **réseaux d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)** sur Caen, Hérouville Saint-Clair, Colombelles et soutient l'action de l'Ecole des parents et des éducateurs. En 2018, 24 structures ont été labellisées et financées. Dans le cadre du groupe de travail Familles, l'AUCAME a réalisé une cartographie des actions mises en place à destination des familles dans les quartiers prioritaires. Celle-ci continuera à être actualisée et enrichie.

3. Amélioration de la qualité et du cadre de vie.

Favoriser le bien-vivre ensemble au sein des quartiers.

La convention d'utilisation de **l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)** avec les bailleurs sociaux a vocation à s'articuler avec les démarches de proximité pilotées par les collectivités locales et l'Etat, qui organisent et coordonnent les interventions pour répondre aux besoins spécifiques des quartiers : sur-entretien, gestion différenciée des espaces, régulation des usages, organisation de la présence de proximité, soutien aux personnels..., en articulation avec les autres politiques et dispositifs (projet urbain, sécurité, développement social..).

Renouvellement urbain

Le quartier du Chemin Vert a été retenu par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) parmi les quartiers d'intérêt régional afin de bénéficier du Programme de Renouvellement Urbain.

Une convention a été signée en juillet dernier afin d'acter les objectifs de ce projet :

- › Valoriser le parc résidentiel existant et renforcer la diversité de l'habitat.
- › Renforcer l'ouverture du quartier et adapter les usages de l'espace public.
- › Améliorer les services à la population.
- › Favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique.
- › Valoriser la place du végétal dans le quartier et conforter la pratique du sport de plein air et de loisirs.

Ce Programme est soutenu non seulement par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) et par Caen la mer, mais aussi par la Région Normandie, Action Logements, la Foncière Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations, Caen la Mer Habitat, la SCDI La Caennaise, Caen la Mer Emplois et Compétences (CALMEC).

Contact presse :

Direction des Relations Institutionnelles et Territoriales
Responsable communication - Daniela Terzi - 02 31 25 45 94 - 07 84 51 03 97- courriel : d.terzi@caenlamer.fr
Tous les dossiers sur le site : www.caenlamer.fr

